



Divorce et legs de la maison aux enfants

Par **olvita56**, le **26/06/2009** à **15:26**

Bonjour,

Je suis séparée de mon époux depuis plus d'un an, aujourd'hui je veux divorcer.

Nous avons 3 enfants, c'est mon futur ex époux qui en a la garde (aucun jugement n'a été prononcé), ils vivent tous les 4 dans la maison pour laquelle je suis co-emprunteur.

Mon ex a fait des démarches auprès de la banque pour que le compte joint soit désolidarisé et la banque me réclame la moitié des sommes restant à devoir.

Je n'ai pas les moyens de payer le crédit de cette maison pour laquelle par ailleurs mon ex reçoit une aide au logement.

De son côté, aux vues de son salaire mon futur ex n'est pas en mesure de racheter ma part de la maison.

Je ne veux pas que la maison soit vendue, je ne veux rien recevoir ni devoir, alors j'ai songé à léguer ma part de la maison aux enfants, que dois-je faire?

Par **Visiteur**, le **26/06/2009** à **15:31**

Pour le problème de testament:

[http://www.\[fluo\]EFFACE\[/fluo\]](http://www.[fluo]EFFACE[/fluo])

pour sortir du crédit ce sera dur, il faut refaire un crédit sur une tête

ou sur la tête des enfants s'ils sont majeurs avec un revenu,

l'idéal est d'aller dans une autre banque pour voir les possibilités (un courtier mais il prendra des frais) et revenir voir votre banque pour savoir si elle s'aligne

Par **olvita56**, le **26/06/2009** à **15:34**

sauf que je suis toujours en vie!!!

Impossible à l'un ou à l'autre de faire un crédit, nous sommes sous le coup d'une décision de la banque de France suite à un dépôt de dossier de surendettement en 2005, interdiction de crédit jusqu'en février 2011.